



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction des Relations avec les Collectivités
Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique

Grenoble, le **15 NOV. 2021**

**Le préfet
à
Mesdames et Messieurs
les maires des communes
du département de l'Isère**

Yannick DESCOMBES

Objet : Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées afin de permettre les travaux de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN).

PJ : une

Je vous prie de trouver, sous ce pli, une copie de mon arrêté prorogeant l'arrêté n°38-2017-01-13-005 du 13 janvier 2017 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées aux agents de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), ou mandatés par ce dernier, sur l'ensemble des communes du département de l'Isère, dans le cadre du projet cité en objet, afin d'effectuer des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levé des données, de révision des cartes, de l'installation de repères et bornes, et de l'inventaire forestier national.

Vous veillerez à afficher cet arrêté conformément à l'article 7 de mon arrêté et à m'adresser un certificat attestant de son affichage en mairie.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire générale adjointe

Juliette BEREGI